



COMPTE- RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2018

Date de convocation : 21/09/ 2018
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de votants : 15

Etaient présents : MM. DEMAZURE, ANNE, Mme HOOREMAN, Mme DEMAZURE, M. VENAT, Mme LEHERICEY, MM. MULOT, BRISBOUT, Mme LECLUSE, M. RUCAR, Mme DUCHEMIN, MM. BUNEL, DENOYELLE, Mme BRUNET formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : M. REMILLIER-LONGUEVILLE (Pouvoir à M. DEMAZURE), Mme ROBAC (Pouvoir à Mme DEMAZURE), Mme LEGRAVEREND (Pouvoir à M. BUNEL), Mme VEYRES (Pouvoir à M. DENOYELLE)

Absent : M. PATEY

Mme BRUNET est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION COMPTE- RENDU
Séance du 03 Juillet 2018

En l'absence d'observations, le compte- rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

M. DEMAZURE informe l'assemblée que la commune a fait l'objet d'un premier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2017.

Il précise que l'examen de la gestion portait sur les exercices 2013 et suivants et qu'à ce titre, M. JEANNE, ancien Maire, a été aussi auditionné.

M. DEMAZURE voit dans ce contrôle la volonté de la Chambre Régionale des Comptes d'étudier la gestion du lotissement des Beauxrepaires et d'apprécier le transfert de charges à la Métropole Rouen Normandie.

Il tient également à souligner que cet examen permet à la collectivité d'améliorer des points de fonctionnement et aussi, d'avoir l'analyse des spécialistes de la comptabilité publique sur la réalité du dossier des Beauxrepaires.

Tous les conseillers disposent de ce rapport et M. DEMAZURE en rappelle la synthèse qui met en avant deux éléments essentiels qui ont contribué à tendre la situation financière de la collectivité : une cause conjoncturelle : le lotissement des Beauxrepaires, une cause structurelle : la baisse des dotations de l'Etat et le transfert des charges à la MRN.

- Concernant le lotissement des Beauxrepaires :
La régie municipale créée par l'ancienne municipalité n'avait pas vocation à réaliser des opérations de lotissements et a dû être dissoute à la demande du Préfet.
Ainsi un budget annexe a été créé mais la mauvaise gestion initiale de ce budget qui ne disposait pas de ses propres ressources, a eu des conséquences lourdes sur le budget principal de la commune.
En effet, chaque année de 2011 à 2014, une avance de trésorerie de plus de 100 000€ par la commune et sans avoir été budgétairement constatée a financé l'opération des Beauxrepaires. M. DEMAZURE ajoute que, même si le déficit estimé initialement concernant l'opération des Beauxrepaires a été réduit à 129 000€, l'opération a fait supporter au budget principal de la commune une charge de 552 458€, source principale des tensions financières actuelles de la commune.

Il précise aussi que la Chambre Régionale des Comptes, dans le cadre de telles opérations éventuelles à venir, incite à faire appel à des aménageurs fonciers dont c'est le métier et confirme ainsi l'analyse défendue par la nouvelle municipalité.

- Le transfert des charges à la Métropole Rouen Normandie (250 000€/an), dépense obligatoire au budget de fonctionnement contribue largement à dégrader notre capacité d'autofinancement, ne nous permettant plus de réaliser de gros investissements
- S'ajoute à cette cause: la baisse des dotations de l'Etat et notamment de la DGF, passée de 330 000€ à 240 000€/an.

M. DEMAZURE souligne que le rapport met en avant les efforts réalisés par la municipalité tendant à diminuer les charges de fonctionnement.

Seul point de divergence : la masse salariale en augmentation dont la cause peut être considérée comme mécanique : ancienneté du personnel, augmentation des charges patronales mais aussi titularisation de personnel contractuel sur des postes pérennes- afin d'être en conformité avec la loi- mais encore l'effet induit par la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires qui a occasionné le recrutement d'agents vacataires et le paiement d'heures complémentaires à du personnel titulaire et à temps non complet.

Le rapport de la CRC permet de prendre acte d'améliorations notamment,

- Mieux renseigner les annexes budgétaires
- Mieux suivre les participations demandées dans les intercommunalités telles le SIDEAL et le SILG. En effet la CRC s'est attardée sur les écarts potentiels entre le budget primitif et le compte administratif de ces structures. Une vigilance devra être apportée par les élus délégués de la commune au sein de ces structures ;
- Inscrire obligatoirement des provisions lorsqu'un contentieux existe
- Terminer l'inventaire du patrimoine communal. Cécile BREEMEERSCH précise qu'il était tenu sur un cahier il y a de nombreuses années et que suite à l'informatisation, la Trésorerie gérant aussi les inventaires, il n'a plus été tenu à jour jusqu'en 2016.

Monsieur DEMAZURE conclut en soulignant qu'avec l'achèvement des Beauxrepaires et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, et ce malgré les baisses des dotations, la commune retrouvera à l'avenir des marges de manœuvre.

Invitée à s'exprimer, Mme LECLUSE souhaite une explication sur les marges de manœuvre en matière de masse salariale évoquées par la CRC et qui souligne que le transfert de compétences à la MRN aurait dû s'accompagner d'un transfert de personnel à hauteur de 0.8 ETP (équivalent temps plein), ce à quoi M. DEMAZURE l'informe que 0.8ETP étaient répartis sur 3 personnes d'où la difficulté à transférer un agent municipal.

Il ajoute que, si même, on avait transféré 1 ETP des services techniques, vu la charge de travail constatée ce jour, on aurait créé un déficit de personnel et insiste sur l'importance d'avoir gardé le personnel, notamment pour le suivi des chantiers réalisés par la MRN et qui n'est pas toujours à la hauteur de ce qu'il devrait être.

M. DEMAZURE met en avant notamment l'action menée dans ce domaine par Guillaume VARIN et Daniel VENAT et précise qu'il souhaite que les chantiers soient bien achevés.

Il donne pour exemple le problème de ruissellement rue des Jardins ; la MRN avait inscrit à son Plan Pluriannuel d'Investissements cette rue pour 2018. Or les travaux envisagés ne donnaient pas la garantie de résultats. Aussi et grâce à notre intervention, nous avons demandé à différer ces travaux en l'attente d'une étude et d'une solution définitive.

Mme LECLUSE répond qu'il existe donc des doublons si le personnel communal intervient sur ce qui devrait fait par la MRN.

M. DEMAZURE ajoute qu'aucune petite commune n'a transféré de personnel et que la MRN a dû en recruter.

Pour répondre à Mme LECLUSE, ces disfonctionnements sont régulièrement signalés lors des commissions locales auprès de la MRN. Et M. DEMAZURE rajoute que les problématiques ne sont pas les mêmes dans les petites communes (<4500 habitants au nombre de 41 au sein de la MRN) que dans les grandes.

150 conseillers communautaires, 1 représentant seulement pour La Neuville Chant d'Oisel : les petites communes n'ont donc pas beaucoup de poids...

Pour exemple, M. DEMAZURE rappelle que La Neuville Chant d'Oisel ne souhaitait pas la sortie du SDE qui finançait les travaux d'enfouissement et d'effacement à hauteur de 75% à 95% mais que la MRN s'est positionnée pour sa sortie du SDE.

Ainsi les communes bénéficient en retour de la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'énergie) : c'est 2 millions d'euros pour la ville de Rouen, 40 000€ pour La Neuville. A l'avenir les travaux resteront à charge des communes à hauteur de 50%.

Pour exemple travaux rue du Boc de renforcement et d'effacement de réseaux : coût : 550 000€- avec le SDE, reste à charge de la commune 30330€- Désormais avec le retrait de la métropole, ce sera : 275 000€. Autant dire qu'avec cette décision, la MRN a privé notre commune de la possibilité de réaliser des enfouissements. On comprend donc que l'intérêt des grandes communes a été privilégié.

APPROBATION RAPPORT DE LA CLETC (délibération n°025/2018)

M. DEMAZURE expose :

Le Conseil de la Métropole en date du 12 mars 2018 a déclaré d'intérêt métropolitain les équipements suivants : Opéra de Rouen Normandie, l'Ecole Supérieur d'Art et de Design Le Havre-Rouen, la patinoire olympique de l'Ile Lacroix;

La MRN ne prend plus en charge les créneaux piscine-patinoire ainsi que les transports pour les scolaires sur les anciennes communes de l'ex-agglo d'Elbeuf depuis le 1^{er} février 2017 ;

Il convient d'effectuer un transfert de charges pour les trois équipements de la Ville de Rouen au bénéfice de la Métropole ainsi que pour les créneaux scolaires au bénéfice des communes membres concernées (transfert inversé).

La CLETC a arrêté les méthodes d'évaluation et les montants transférés suite à ces transferts. Le rapport de la CLETC en date du 02 Juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Mme LECLUSE regrette que la MRN demande aux collectivités de délibérer sur les rapports de la CLETC alors que les communes ne sont pas associées aux décisions et cite en exemple la construction de la passerelle à Rouen.

M. MULOT précise que les décisions sont prises en Conseil Métropolitain.

M. ANNE renchérit en précisant qu'il y a d'énormes disparités au sein des 71 communes de la MRN et rappelle qu'il y a eu une action politique pour se former en Métropole.

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA COP21 (délibération n°026/2018)

Monsieur DEMAZURE fait part au Conseil Municipal des différentes rencontres qu'il a pu avoir en présence de M. BUNEL avec M. COUTEY, Maire de Malaunay, désigné ambassadeur de la COP 21 locale et qui a partagé son expérience.

Dans le cadre de son implication dans la COP 21 locale et de sa contribution à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques de la Métropole Rouen Normandie, la commune de La Neuville Chant d'Oisel propose d'inscrire à l'*Accord de Rouen pour le Climat 21* engagements et qui se déclinent dans les domaines suivants :

- Patrimoine communal
 - plan de renouvellement des éclairages intérieurs des bâtiments : passage à la LED, étant précisé par M. BUNEL que compte-tenu de l'éclairage, il faut mettre 1 point sur 2
 - remplacement des huisseries vétustes (salle Guy de Maupassant)
 - intégration dans les futurs projets d'une réflexion sur la production/ consommation des énergies nouvelles renouvelables

- Eclairage public
 - Harmonisation de l'extinction nocturne sur l'ensemble du village de 23h30 à 5h sauf sur la rue des Andelys, étant précisé qu'actuellement on réalise déjà une baisse de luminosité de 20% la nuit au sein de cette rue.
 - Remplacement des projecteurs au stade de football par des éclairages à Led moins énergivores
 - Suivi mensuel des consommations d'énergie (eau, électricité, gaz).

- Energies renouvelables
 - Etude multi-énergie sur le patrimoine communal (soutien de la MRN)
 - Réalisation d'une note d'opportunité bois-énergie et d'un réseau technique à terme pouvant alimenter Mairie, Ecoles, Salle polyvalente, Cantine.
M. ANNE demande à y adjoindre le Centre Multiloisirs ainsi que la Salle du Conseil Municipal.
 - En coopération avec la MRN, sensibilisation des agriculteurs à l'intérêt d'une étude de gisement en déchets fermentescibles (lisier, fumier) visant à développer la méthanisation à la ferme.
M. DEMAZURE précise, qu'en l'état actuel des choses, seule l'exploitation de M. Cédric BAZILE pourrait être concernée.

- Mobilité
 - Création d'une boucle pédestre pédagogique autour du village valorisant les chemins ruraux
Mme LECLUSE félicite l'initiative car actuellement on ne peut pas faire le tour de la commune, les riverains de ces chemins déposant leurs tontes, voire leurs tailles de haies. Aussi elle demande si le Maire, en vertu de son pouvoir de police, ne pourrait pas verbaliser.
M. DEMAZURE regrette, en effet, le manque de civisme de certains citoyens et souligne que ces problèmes sont récurrents. Il est amené à devoir gérer ce type de problématique lors des permanences municipales.
Mme DUCHEMIN se demande quel pourrait être le coût du ramassage des déchets verts mais M. DEMAZURE lui répond que, même si certaines communes métropolitaines en bénéficient, la MRN souhaite supprimer ce service notamment pour réduire la pénibilité pour le personnel qui collecte les déchets verts en sacs ou en bacs ... La Métropole souhaite plutôt développer les déchetteries, c'est pourquoi La Neuville Chant d'Oisel est rattachée, depuis de nombreuses années, à celle de Boos en ce qui concerne la collecte des déchets verts.

- Qualité de l'air
 - Réalisation d'ici fin 2018, de l'autodiagnostic qualité de l'air intérieur de l'école élémentaire, maternelle et de la crèche, en suivant le « Guide pratique pour une meilleure qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants » du Ministère de la Transition écologique et solidaire.
M. VARIN en a la charge.
 - Suppression des revêtements de sol potentiellement amiantés ou allergènes.

- Alimentation- Agriculture
 - Lors de la réalisation des approvisionnements de la cuisine municipale : porter le taux des achats de produits biologiques à 5% et de produits locaux à 25% d'ici 2023
Monsieur DEMAZURE informe qu'actuellement, la part du bio représente 2% (produits laitiers ou volailles) et 5% sur l'épicerie (semoule, pâtes, haricots

secs....) la part de produits locaux 19% en fruits- légumes, 5% en produits laitiers. Les viandes sont 100% françaises.

- Mise en place d'une « table de tri » à la cantine scolaire et suivi journalier par pesée des déchets d'ici la rentrée scolaire 2019.

Cette action a déjà été mise en œuvre à Malaunay et l'objectif 0 déchet a été atteint dans les cantines. Cet outil permet la prise de conscience par les enfants du gaspillage.

M. BUNEL souligne que ce projet nécessite un accompagnement des enfants par le personnel.

- Biodiversité

- Rétablissement des corridors écologiques dans le cadre de l'élaboration du PLUi. C'est un point sur lequel on devra être vigilant lors de la finalisation du PLUi
- Intégration d'arbres (essences locales) dans nos projets communaux : parcours de santé, réaménagement des abords des équipements publics...etc. Il est nécessaire de préserver le cadre rural et environnemental.
- Incitation à la plantation d'arbres et de haies, composées d'essences locales, dans le cadre de tout nouveau projet immobilier.

- Lutte contre la précarité énergétique

- Formation des animateurs du CCAS pour l'accompagnement des foyers en précarité énergétique et la sensibilisation aux éco-comportements à domicile.

- Prévention, gestion et valorisation des déchets

- Mise en place du tri sélectif au cimetière afin de séparer déchets végétaux et déchets plastiques.
- Mise en place du tri sélectif et réduction des déchets plastiques en tout genre lors des manifestations culturelles ou sportives organisées par la commune.
- Mise en place de cendriers à proximité des équipements communaux recevant du public pour éviter de retrouver des mégots de cigarette sur le sol.

S'ensuit un débat à propos de l'éclairage public que M. BUNEL souhaiterait voir intégralement éteint la nuit, ce qui –aux dires de M. MULOT- oblige les conducteurs à rouler moins vite. Ce à quoi M. ANNE répond que rien ne prouve qu'il y ait moins d'accidents.

Même si tel est le cas, M. BUNEL insiste sur le fait qu'il n'y aurait plus de pollution visuelle et moins de consommation d'énergie.

Sur le plan de la sécurité, notamment la crainte des cambriolages, M. DEMAZURE a sollicité l'avis de la gendarmerie mais celle-ci lui a apporté des avis divergents concernant cette question

M. ANNE souhaiterait que la MRN nous précise sur quelle durée la commune s'engage et à quel horizon. Par ailleurs il souligne que ces objectifs ne pourront être atteints que si la Métropole s'engage à nous apporter son soutien financier et souhaite que soit précisé à quelle hauteur pourrait être sa contribution.

M. DEMAZURE regrette en effet que la MRN n'ait pas mis en place un fonds de soutien spécifique à la COP 21 pour aider les communes à réaliser leurs investissements en la matière.

M. DENOYELLE propose que chaque foyer dispose de 2 poules afin de participer au recyclage des déchets.

M. DEMAZURE annonce que M. BUNEL aura la mission de mettre en œuvre ces engagements qui viennent abonder l' « Accord de Rouen pour le Climat » qui sera présenté et voté en Conseil Métropolitain le 08 Octobre 2018.

Il ajoute que la commune a souhaité s'engager sur un plan réaliste et qu'il veillera à sa bonne application.

Mme LECLUSE s'enquiert alors de savoir qui est à l'origine de ce projet ce à quoi M.DEMAZURE répond qu'il a été établi par les élus municipaux lors d'une réunion de majorité.

Elle regrette de ne pas y avoir été associée alors que d'autres élus hors majorité ont été invités. M. DEMAZURE rétorque que ces élus ont fait le choix de rejoindre la majorité et les remercie pour leur contribution à la marche de la municipalité. C'est pourquoi ils ont été conviés à cette réunion interne.

Elle tient alors à souligner qu'elle est la seule à prendre la parole lors des débats aux conseils.

Le débat est clos, la proposition d'engagements dans le cadre de la COP 21 locale est adoptée par 17 voix pour et une abstention.

APPROBATION DU PADD (délibération n°027/2018)
--

M. DEMAZURE présente aux conseillers municipaux les quelques modifications apportées au PADD initialement approuvé le 07 mars 2017, notamment :

- En matière de maintien de l'équilibre entre les espaces agricoles, les espaces forestiers, et les espaces urbanisés en limitant l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2020-2033, dans le respect des objectifs définis dans le Schéma de Cohérence Territoriale soit 360 hectares pour l'habitat (25,5ha/an), et en réduisant la consommation liée au développement de l'habitat de l'ordre de 50% par rapport à la période 1999-2015,
- En matière de besoins de déplacement quotidien
- En matière de maintien des équilibres commerciaux favorables à la diversité et au maillage commercial

Il rappelle que la MRN demande à toutes ses communes membres d'approuver le Plan d'Aménagement et de Développement Durables, matrice du futur Plan local d'Urbanisme Intercommunal qui sera prochainement voté par le Conseil Métropolitain, présenté aux Conseils Municipaux puis suivi de l'ouverture de l'enquête publique.

Le PADD est approuvé à l'unanimité des conseillers.

M. ANNE souhaiterait que puisse être ajouté dans ce document un alinea stipulant que les communes concernées devront être consultées en cas de modifications impactant les transports. Il prend pour exemple la réduction à une voie de la Côte de Waddington.

CLOTURE DU BUDGET ANNEXE DES BEAUXREPAIRES (délibération n°028/2018)

Il est demandé par la Trésorerie de Mesnil- Esnard d'acter la clôture du budget annexe des Beauxrepaires.

L'opération étant achevée, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

GARANTIE D'EMPRUNT LOGEAL (délibération n°029/2018)
--

M. DEMAZURE expose : il s'agit de se porter garant dans le cadre du Prêt Social Location Accession qui sera contracté par LOGEAL pour réaliser la construction- aux Beauxrepaires et sur 3600m²- de 12 logements sociaux mitoyens par le garage.

Il a rencontré M. Philippe LEROY, Directeur Général, qui a démontré sa volonté de faire du logement social de qualité.

Afin d'obtenir ces résultats, LOGEAL a passé une charte avec les entreprises, accordant une prime de 5% aux entreprises qui sont réceptionnées avec aucune réserve. Cette charte prévoit que cette gratification est redistribuée aux salariés qui sont les acteurs d'un travail de qualité.

LOGEAL, depuis son existence, n'a jamais eu de logement vacant plus de 3 mois.
LOGEAL c'est 187M€ de capitaux propres et 575 M€ d'actif net, 11 000 logements sociaux.

M. DEMAZURE précise que dans ce cadre, seules les communes sont habilitées à apporter leur garantie.

En l'occurrence, il s'agit là de cautionner 1 900 000€, c'est une opération non budgétaire.

La garantie sera octroyée sur 5 ans, durée d'un PSLA et les levées de garantie se font annuellement au fur et à mesure des ventes. Le risque est donc minoré, d'autant que, si au terme des 5 années les constructions n'étaient pas vendues, LOGEAL devra reprendre à son compte la garantie sur l'encours du prêt restant à rembourser.

Mme LECLUSE se soucie de savoir si la commune devait emprunter si elle serait pénalisée de ce fait. M. DEMAZURE affirme que non.

A sa demande, il informe Mme LECLUSE que les logements construits seront de 80m² avec un étage, 3 chambres, recouverts d'un crépi clair et gris donnant une homogénéité avec les habitations du lotissement et pourraient être vendus à moins de 200 000€.

Tous les logements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

LOGEAL assure aussi un aménagement paysager fini.

M. VENAT précise qu'il a travaillé sur le permis d'aménager et les permis de construire et que la commune a eu un véritable regard sur le dossier.

Mme LECLUSE souhaite savoir si la commune dispose suffisamment de logements sociaux au regard de la loi SRU, ce à quoi M. DEMAZURE répond que, commune de moins de 3500 habitants, nous n'y sommes pas soumis mais que le PLU actuellement en vigueur vise un objectif de 20% de logements sociaux dans les opérations immobilières menées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal consent à apporter à LOGEAL son intégrale garantie dans le projet.

HEURES SUPPLEMENTAIRES & COMPLEMENTAIRES AU PERSONNEL (délibération n°030/2018)

M. DEMAZURE informe le Conseil qu'avant de payer au personnel des heures supplémentaires ou complémentaires demandées lors de manifestations culturelles notamment ou pour des nécessités de service, la législation oblige l'assemblée délibérante à fixer les conditions d'attribution de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires.

A l'unanimité les conseillers municipaux décident d'instituer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires aux agents relevant de l'ensemble des cadres d'emplois des catégories C et B.

QUESTIONS DIVERSES

- Décorations de Noël
Pour répondre à Mme LECLUSE, M. DEMAZURE informe qu'un groupe de travail sera mis en place, et que ce sera essentiellement des décors visibles de jour
M. ANNE ajoute qu'un petit budget a été voté et qu'on mettra sur ces points plus de lumière que l'an passé.
- Vitraux de l'Eglise
Mme LECLUSE signale que des vitraux à l'église menacent de tomber. M. BUNEL en a informé la Paroisse et M. DEMAZURE précise qu'ils ont été mis en sécurité par les services techniques. L'entreprise LENUD interviendra pour compléter cette mise en sécurité.

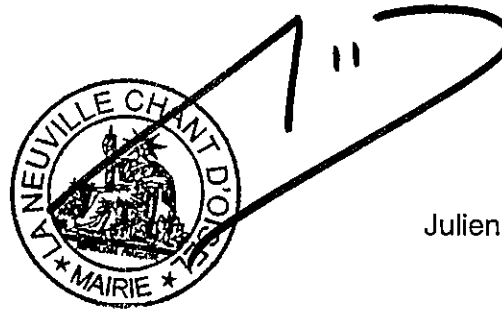
- Jardin du souvenir

Mme LECLUSE regrette que les cendres soient déposées en petits tas au jardin du souvenir.

M. DEMAZURE répond qu'elles devraient être déposées sur les galets blancs puisqu'un cendrier placé en dessous sert de réceptacle.

Il demande à ce que les services se rapprochent de l'entreprise Beaucourt afin que l'on puisse communiquer auprès des usagers du Jardin du Souvenir.

LA SEANCE EST LEVEE A 23H00



LE MAIRE

Julien DEMAZURE